



DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE des



Guéret, le 24 mars 2021

Madame, Monsieur le Maire,
Madame la Présidente, Monsieur le Président de la communauté de commune,

Objet : carte scolaire et annonce d'une dotation complémentaire

Copie à : Monsieur le Député de la Creuse

Madame, Monsieur le Maire,
Madame la Présidente, Monsieur le Président de la communauté de commune,

Par ce courrier, nous tenons en premier lieu à vous remercier pour votre très forte mobilisation pour défendre l'École de la République dans notre département. Par delà les clivages partisans, nous avons su nous retrouver collectivement pour défendre l'École creusoise dans une période où elle n'est plus en capacité d'accueillir tous les élèves. Pire, elle met quotidiennement « à la porte de l'École » des élèves faute de personnels en nombre suffisant. En effet, quotidiennement, des parents sont rappelés pour venir rechercher leur enfant qu'ils avaient déposés à l'École, sont sommés de s'organiser pour assurer leur garde...

Les collectivités sont même parfois sollicitées pour mettre en place une garderie sur ses moyens propres pour suppléer un Service Public d'Éducation Nationale exsangue. C'est un bien triste et inacceptable constat que nous faisons dans notre département, constats que les indicateurs ressautés par les autorités académiques oublient de décrire : le *P/E* et autre *taux d'efficacité du remplacement* ne disent rien de cette réalité !

Les élus locaux ont pris une place importante dans ces mobilisations démontrant leur fort attachement à ce qui est souvent la dernière présence de l'État dans la commune et relayant ainsi la colère forte des usagers et des administrés dans ces circonstances.

Ces mobilisations, 3 samedis consécutifs, ont conduit le Député à prendre position et à solliciter 10 postes sur la réserve ministérielle de 220 postes non encore répartis dans les académies. Devant nous,

comme devant la presse et un certain nombre d'entre vous, samedi 20 mars, il assurait qu'il avait obtenu des postes pour « limiter les fermetures de classe et résorber les difficultés de remplacement ». L'intersyndicale avec nombre d'élus sollicitaient alors le report du CDEN afin que ces postes, s'ils étaient effectivement délégués au département, soient intégrés dès à présent à la carte scolaire.

Or, le 23 mars, le CDEN a bien eu lieu, la carte scolaire initiale préparée par l'Inspecteur d'Académie a été présentée et a une nouvelle fois suscité un fort rejet. 10 fermetures de classes pour 3,5 postes de remplaçants -soit un taux d'efficacité du « redéploiement » qui lui est cher très faible- alors même qu'il évalue lui-même le déficit structurel en remplaçants à au moins 7 postes. L'Inspecteur d'Académie n'a apporté aucune réponse de court terme à la crise du remplacement qui voit entre 8 et 25 classes fermées quotidiennement. A moyen terme, la carte scolaire ne préviendra pas ces difficultés pour la rentrée 2021.

Pire, l'Inspecteur d'Académie indique que l'éventuelle dotation supplémentaire serait conditionnée à ... l'élaboration « de **projets en mai ou juin** ». Ainsi, les moyens inscrits au Budget de la Nation par le Parlement pour le fonctionnement quotidien de l'École serait localement soumis à des projets locaux pour lesquels il n'entendait, par ailleurs, pas prendre l'avis de la communauté éducative (CDEN) avant d'être rappelé à l'ordre par Madame La Préfète.

La Creuse doit-elle faire un projet pour garantir des conditions d'accès dignes à l'École pour tous ses enfants ?

***Faut-il faire un projet pour que l'instruction obligatoire devienne une réalité dans notre département ?
Tout cela prend les attributs d'une farce dont nous serions collectivement les dindons !***

Comme nous l'écrivions au Député dans une lettre ouverte que nous vous avons diffusée nous considérons, dans un tel contexte, qu'il y a une forme d'**indécence** à conditionner l'octroi de ces 10 postes :

* ***indécence*** car notre demande n'a pour vocation que de garantir l'accès à l'École pour tous les élèves : comment envisager de conditionner cela ? ***L'École est obligatoire, elle est notre « bien commun », toutes et tous doivent y accéder, sans condition !***

* ***indécence*** quand il est posé comme un principe par le Président qu'aucune fermeture de classe n'aurait lieu sans l'accord du Maire : en réalité, sauf à vouloir faire assumer l'entière responsabilité des fermetures de classe aux élus locaux, le Président bloquait là toute forme d'évolution. ***Culpabiliser les élus, les parents, les personnels ou leurs représentants est indécent dans ce contexte. La communauté éducative a besoin de clarté et de perspectives pour se projeter et construire l'École Creusoise de demain.***

* ***indécence*** car depuis 3 ans, l'Inspecteur d'Académie n'a engagé aucun dialogue avec l'ensemble de la communauté scolaire (parents, personnels, élus) pour évoquer le sujet, ni localement, ni départementalement. ***Comment envisager une conditionnalité quand la question n'est pas portée par les services de l'Etat en charge du dossier ?***

* ***indécence*** car depuis 3 ans, les cartes scolaires successives n'ont fait que dégrader les moyens alloués au remplacement, n'ont engagé aucune politique lisible sur l'organisation de l'offre scolaire dans le département. ***Comment envisager une conditionnalité quand le projet de l'Etat, s'il existe, est illisible ?***

L'intersyndicale a conclu son explication de vote en contre les propositions de l'Inspecteur d'Académie par ces mots, explications auxquelles se sont associés certains de vos représentants :

"Contrairement aux engagements du Député, votre proposition de carte scolaire ne remet aucunement en cause les fermetures de classes. Pire, vous hypothéquez les chances qu'elles deviennent réalité par les freins que vous avez annoncé sur les ouvertures en juin ou septembre,

Contrairement aux engagements du député, votre proposition ne prévoit aucune amélioration du remplacement par rapport à votre carte scolaire initiale : alors que des élèves sont empêchés d'aller à l'école, vous ne répondez au mieux qu'à la moitié du déficit structurel que vous reconnaissez dans le département,

Les besoins d'ouverture de classes que vous avez vous même identifiés ne trouvent aucune réponse et vous vous engagez à ne pas en donner !

Les élèves à besoins éducatifs particuliers (en difficultés, en situation de handicap, ...) malgré un diagnostic fourni sans appel, ne trouvent pas de réponse, Définitivement, vous ne mesurez pas la colère de la communauté éducative ! Elle vous apportera une réponse dans la rue à défaut d'avoir été entendue dans les instances dédiées...

Enfin, la dotation complémentaire que nous obtiendrons sera utilisée en prenant en compte l'avis de la communauté éducative, AVEC la communauté éducative -et non pas en catimini comme vous le proposez- et sans contrepartie.

Vous ne passerez pas sous silence nos exigences, les exigences d'un Service Public d'Education Nationale qui répond à ses obligations, les exigences de toute une communauté éducative."

L'intersyndicale, à défaut d'être entendue, a fait le choix de poursuivre et d'amplifier la mobilisation en appelant à manifester :

samedi 27 mars, à 10h30 place Varillas de Guéret, devant la DSDEN.

Nous comptons sur votre soutien pour amplifier la mobilisation en sollicitant les conseils municipaux et communautaires et au delà, vos administrés.

Après l'annonce de postes supplémentaires obtenus par la mobilisation collective, il s'agit d'obtenir la garantie de l'effectivité de cette dotation supplémentaire dans les plus brefs délais et sans condition d'attribution.

Un accès équitable de toutes et tous au Service Public d'Éducation comme aux Services Publics en général, en tout point du territoire doit rester notre boussole. Le « bien commun » qu'ils constituent dans un territoire rural comme la Creuse est essentiel. Cet investissement est le seul moyen de casser les déterminismes sociaux, territoriaux et de genre qui gangrènent notre système scolaire. **L'État doit accepter de mettre en œuvre une réelle péréquation entre les territoires : oui, les Services Publics sont plus coûteux en milieu rural mais c'est le prix pour faire société !**

Vous voyez qu'il y a là, pour nous, un enjeu politique majeur -au sens noble du terme- pour offrir un avenir enthousiasmant et des perspectives à la jeunesse du département et plus globalement à Notre département ! **Soyons au rendez vous !**

Restant à votre disposition, veuillez croire, Messieurs les maires et présidents d'ECPCI, en notre profond attachement au Service Public d'Education.

Luc Marquès
Pour le SNUipp-FSU 23



Pierre Gautret
Pour le SE-UNSA 23



David Grosvallet
Pour le SNUDI-FO 23



Christine LAGRANGE
Pour les DDEN 23



Sylvie Sergeant
Pour la FCPE



